

LES MISSIONS

- de la police nationale

- de la gendarmerie nationale

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

est assurée, à titre préventif et répressif, dans les zones les plus urbanisées.

Elle consiste en : la prise en charge des victimes, accueil du public, réception des appels 17, interventions dites de « police-secours », surveillance de la voie publique ...

Ces missions effectuées, de jour comme de nuit, par des équipages polyvalents ou des brigades spécialisées (anti-criminalité, canine, motocycliste, équestre).

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

Elle a pour objet la constatation des infractions, la recherche des éléments de preuve nécessaires à la qualification des faits et à la manifestation de la vérité.

Elle est opérée par des agents et officiers de police judiciaire,
sous le contrôle des magistrats, en tous domaines :
atteintes aux personnes et aux biens, trafics de toute nature, cybercriminalité, fraude documentaire...

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

Elle traite des analyses dans des domaines aussi variés que la balistique, la physico-chimie, la biologie, les incendies et explosifs, la toxicologie, les stupéfiants et concourt ainsi à l'établissement de la preuve dans le cadre des enquêtes de police.

La police technique et scientifique gère en outre les grands fichiers nationaux de police (empreintes digitales, génétiques...).

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité publique assure le maintien ou le rétablissement de l'ordre public sur l'ensemble de ses zones de compétence avec le renfort des compagnies républicaines de sécurité (CRS).

Ces dernières participent par ailleurs aux opérations de secours en haute montagne et sur les plages.

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité aux frontières

Elle consiste à contrôler les flux migratoires et à lutter contre l'immigration irrégulière et l'emploi des étrangers sans titre de séjour.

Réalisée notamment dans les zones portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, cette mission participe activement à la sûreté des moyens de transport.

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité aux frontières

Le renseignement et l'information

Ils sont recherchés pour assurer l'information des autorités gouvernementales, déceler et prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité aux frontières

Le renseignement et l'information

La coopération internationale

Contribution de la Police nationale, elle met en œuvre la politique étrangère de la France en matière de sécurité intérieure au travers de services de sécurité intérieure implantés dans plus de 150 pays.

Elle participe au rayonnement de la Police nationale en exportant son savoir-faire et sa technologie dans de nombreux domaines : ordre public, police technique et scientifique, techniques d'investigation.

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité aux frontières

Le renseignement et l'information

La coopération internationale

Le contrôle interne

Opéré au travers d'audits et de missions d'études réalisés dans l'ensemble des services centraux ou territoriaux, le contrôle interne vise à accroître le service rendu au public et l'efficacité des services et unités.

En cas de dysfonctionnement ou d'infractions commises par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions, des enquêtes administratives ou judiciaires sont diligentées.

LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La sécurité

L'investigation

La police technique et scientifique

L'ordre public

La sécurité aux frontières

Le renseignement et l'information

La coopération internationale

Le contrôle interne

Les fonctions supports

L'exercice de toutes les missions précitées suppose la mise à disposition des services de police de moyens humains, financiers et logistiques parfaitement adaptés.

LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La sécurité

La gendarmerie départementale en particulier s'attache à privilégier le contact avec la population et à garder la maîtrise des flux et des territoires.

D'un effectif de plus de 51 000 personnels, c'est une force de police du territoire et de proximité qui remplit toutes les missions dévolues à la gendarmerie (administratives, judiciaires, militaires).

L'action des unités territoriales de la gendarmerie départementale est complétée par le renfort permanent ou occasionnel d'unités spécialisées.

LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La sécurité

L'ordre public

La gendarmerie mobile est une force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public.

Réserve générale à la disposition du gouvernement,
elle assure par ailleurs des missions de défense militaire et s'engage aux côtés des unités territoriales.

- opérations de maintien de l'ordre public : du service d'ordre au rétablissement de l'ordre ;
- renfort de la gendarmerie départementale, notamment au sein des zones de sécurité prioritaires (ZSP) :
Missions de sécurisation, interventions dans le cadre d'opérations judiciaires, sécurité des personnes et des biens dans des secteurs sensibles ;
- Protection d'édifices sensibles (ambassades sur le territoire français,...), escortes sensibles ;
- Participation aux dispositifs mis en place dans le cadre des priorités et plans gouvernementaux (VIGIPIRATE, lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle des flux,...) ;
- participation à des opérations extérieures (OPEX) ;
- protection d'ambassades à l'étranger.

LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La sécurité

L'ordre public

L'investigation

Exercée sous la direction et le contrôle des magistrats de l'ordre judiciaire, elle implique les unités territoriales (brigades et communautés de brigades), les unités spécialisées (405 sections et brigades de recherche), les 100 brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ), les quatre offices centraux (lutte contre la délinquance itinérante -OCLDI-, lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique -OCLAESP-, lutte contre le travail illégal -OCLTI-, lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre -OCLCHGCG-) et les groupes d'intervention régionaux (GIR).

LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La sécurité

L'ordre public

L'investigation

La police technique et scientifique

le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)
composé de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) et le Service central de renseignement criminel (SCRC) apportent, au niveau national, une expertise indispensable aux investigations judiciaires, en complément des capacités déjà disponibles aux échelons départementaux et territoriaux.

